

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 21/03/2019
 Extrait : 01/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 25
 Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_021

OBJET :
 Partenariat avec l'association Laisse Le
 Bon Temps Rouler (Annexe 06-01)

Séance du 28 février 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,
 Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge
 ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M.
 Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme
 Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine
 TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS
 CHEYTION, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline
 BENOUMELAZ

Etait absent :

Mme Dany TRAMONTANA

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à
 M. Jean-Claude CHARVIN, M. Vincent BONY à M. Jean POINT, M. Gilbert
 ABRAS à Mme Eliane MASSON, M. Jean-Louis VALENTE à Mme Caroline
 BENOUMELAZ

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et référence(s) :

Dans le cadre du partenariat avec l'association «Laisse le Bon Temps Rouler » il est proposé pour la promotion de la vie associative ripagérienne un accompagnement sur l'organisation de la manifestation du 20 avril 2019 (le concert de l'artiste Little Bob Blues Bastards qui se déroulera à la Salle Jean Dasté).

Contenu :

Au titre du partenariat avec l'association « Laisse Le Bon Temps Rouler » la commune de RIVE DE GIER propose :

- l'accueil du concert organisé à la Salle Jean Dasté à RIVE DE GIER« Little Bob Blues Bastards » le 20 avril 2019,
- la vente en mairie de la billetterie de l'association « Laisse le Bon Temps Rouler » qui sera rétrocédé à l'organisateur,
- la mise a disposition à titre gratuit de la Salle Jean Dasté,
- la prise en charge du coût des agents SSIAP,
- l'aide à la promotion de l'évènement via les supports et les réseaux habituellement utilisés par le service de la Direction des Animations, de la Culture et des Sports (DACs).

Point financier :

Au titre de la sécurité la commune prendra à sa charge les frais liés aux agents de sécurité soit :

- avec 1 SSIAP : 168€ si rez-de-chaussée,
- avec 2 SSIAP : 336€ si 1^{er} étage.

(un ou deux en fonction de la vente de billetterie, 1 agent si le rez-de-chaussée est utilisé uniquement, 2 agents si le concert se déroule au théâtre).

Salle : la mise à disposition à titre gratuit.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider les points ci-dessus permettant la signature de cette délibération pour le partenariat à venir sous respect des conditions financières et logistiques citées ci-dessus.

Le conseil municipal à l'unanimité valide les points ci-dessus permettant la signature de cette délibération pour le partenariat à venir sous respect des conditions financières et logistiques citées ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN